



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR



LA CIBLE FIGEACOISE
Office Intercommunal des Sports
46100 FIGEAC

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ELECTIVE**

Le 31 Août 2025 à 09 h 00, les membres de l'association LA CIBLE FIGEACOISE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au club de tir de Nayrac à FIGEAC, sur convocation du président.

Les convocations e-mail ont été transmises en date du 27 Juillet 2025 conformément à l'article 8 des statuts.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par M. Michel CALMEJANE, président de l'association, assisté de M. Pascal COUMES vice-président, de M Aurelio RUIZ secrétaire général, et de Fabrice MANNARINO, trésorier, membres du comité directeur.

M Jacques MOLNE et M Yves MAZOYER, vérificateurs aux comptes, régulièrement convoqués, sont présents.

La feuille d'émargement permet de constater que sur les 202 adhérents ayant droit de vote, 56 étaient présents et 6 étaient représentés par mandat.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 9 des statuts n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour qui a été rappelé par le président :

- Rapport moral du président
- Rapport financier du trésorier
- Questions diverses
- Élections du nouveau conseil d'administration et comité directeur.

conformément à l'article 13 de nos statuts, une pause de 10 minutes est effectuée avant la reprise d'une nouvelle assemblée générale ordinaire électorale.

Le 31 août 2025 à 09h15, M. Michel CALMEJANE a ouvert la nouvelle séance et a remercié les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire Elective.

Il a été fait lecture des différents rapports (Moral, Financier et d'Activité).

Le bilan financier a été vérifié et signé par M Jacques MOLNE et M Yves MAZOYER, vérificateurs aux comptes.

M Fabrice MANNARINO, trésorier, rappelle que le bilan financier, ainsi que les comptes, peuvent être librement consultés par tous les membres de l'association, sur rendez-vous.

- **Désignation de deux vérificateurs aux comptes :**

Il est procédé à la désignation, parmi les adhérents éligibles et volontaires, de deux vérificateurs aux comptes, pour la saison 2025-2026 conformément à l'article 12 des statuts.

Jacques MOLNE et Yves MAZOYER sont volontaires pour cette tâche.

Ils sont donc désignés comme vérificateurs aux comptes pour la saison suivante (2025/2026).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A l'issue de chaque lecture, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes :

- **Rapport moral** : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
- **Rapport financier** : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
 - o Approbation des comptes : cette résolution est adoptée à l'unanimité
 - o Quitus de gestion : cette résolution est adoptée à l'unanimité
- **Rapport d'activité** : l'Assemblée Générale adopte la délibération à l'unanimité
- **Questions diverses** :
 - o Aucune question diverse n'a été déposée à la date limite du 15/08/2023.
- **Élections du nouveau conseil d'administration :**
 - o Catherine ROBERT et Fabrice MANNARINO ont manifesté leur volonté d'intégrer le conseil d'administration dans les délais prescrits.
 - o **Sont élus au nouveau conseil d'administration :**

ALLANCHE
AMELIN
ARAUJO
BUGAREL
CALMEJANE
CAMPANA
CUMES
CZEP CZAK
ENNDEVELL
FOURNIOL
GRANIE
GRAS
LAVASTROU
LE MERER
LELEU
MACHEPY
MACHEPY
MANNARINO
MAZOYER
MOLNE
MOREAU
POMIES
PRAT
REMARK
ROBERT
RUIZ
VACHER
VIGER
VINCENT
VINCENT
WOLK

Guillaume
Eric
Damien
Charital
Michel
Pierre
Pascal
Daniel
Norbert
Emmanuel
Christian
David
Denis
Didier
Eric
Dominique
Nicolas
Fabrice
Yves
Jacques
Dominique
André
Isabelle
Alain
Catherine
Aurélio
Bruno
Etienne
Daniel
David
Eric

A l'issue de l'élection du nouveau conseil d'administration, une pose est effectuée pour permettre à ce conseil de se réunir et de procéder à l'élection du nouveau comité directeur.

- **Proclamation du résultat des élections du nouveau comité directeur :**

Sont élus à l'unanimité :

Président élu : Michel CALMEJANE

Vice-président : Pascal COUMES

Secrétaire général : Aurélio RUIZ

Trésorier : Fabrice MANNARINO

- **Proclamation du résultat des élections Des différentes commissions du conseil d'administration :**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CIBLE FIGEACOISE COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS				
COMMISSION	NOM Prénom	Téléphone	E-mail	Fonction
SECURITE	RUIZ Aurélio	06 63 76 08 70	aurelioruiz1284@gmail.com	Responsable
	AMELIN Eric	06 32 59 47 92	eric.amelin62340@gmail.com	Adjoint
	MACHEPY Nicolas	06 81 82 15 54	mach46@live.fr	Adjoint
	REMARK Alain	06 50 64 75 77	smle303b@yahoo.fr	Adjoint
	MAZOYER Yves	06 16 95 07 21	yves.mazoyer@sfr.fr	Adjoint
FORMATION - ECOLE DE TIR	MOLNE Jacques	07 61 26 36 59	molne.jacques@orange.fr	Responsable
	ROBERT Catherine	06 83 34 91 06	robert.katy@outlook.com	Adjoint
	RUIZ Aurélio	06 63 76 08 70	aurelioruiz1284@gmail.com	Adjoint
	COUMES Pascal	06 64 04 62 19	Coumes.pascal@orange.fr	Adjoint
COMPETITION	MOLNE Jacques	07 61 26 36 59	molne.jacques@orange.fr	Responsable
	ROBERT Catherine	06 83 34 91 06	robert.katy@outlook.com	Adjoint
	POMIES André	06 09 36 07 13	a.pomies@wanadoo.fr	Adjoint
	REMARK Alain	06 50 64 75 77	smle303b@yahoo.fr	Adjoint
	MACHEPY Nicolas	06 81 82 15 54	mach46@live.fr	Adjoint
BALL-TRAP	GRANIE Christian	06 72 51 55 58	christian_granie@orange.fr	Responsable
	CALMEJANE Michel	06 80 85 27 88	michel.calmejane46@gmail.com	Adjoint
COMMUNICATION	VINCENT Daniel	06 46 41 08 18	daniel.vincent1260@gmail.com	Responsable
	GRAS David	06 21 64 46 53	eurl.davidgras@orange.fr	Adjoint
ENTRETIEN	ARAUJO Damien	06 37 53 88 80	ataraxiadmn@aol.fr	Responsable
	LAVASTROU Denis	06 13 71 12 65	denischris.lavastrou@orange.fr	Adjoint
	VACHER Bruno	06 50 41 27 56	bruno4644@yahoo.fr	Adjoint
	MACHEPY Dominique	06 23 94 40 87	dominiquemachepy@gmail.com	Adjoint

Clôture :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 h 45.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le président et la secrétaire.

Ce procès-verbal, ainsi que les annexes, sont tenu à la disposition des membres conformément à l'article 9 des statuts.

A FIGEAC, le 31 Août 2025

Le président,
M. CALMEJANE Michel

Le secrétaire général
Aurelio RUIZ

